

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-trois et le neuf décembre à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 04 décembre 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 8
Procuration 2
Votants 10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,
Mrs RAGUES Christian, ESCANDE Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET
Jean-Marie, ALBE Jean-Luc

Absents : THION Jean-Claude, SAUVAIRE Marc

Procurations : THION Jean-Claude à LEBEAU Irène, SAUVAIRE Marc à
ALBE Jean-Luc

Vote :

Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Mme le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Opérations et articles	Désignation	Crédits votés au BP 2023	Restes à réaliser 2022 inscrits au BP 2023	Crédits disponibles 2023	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
100	MAISON MULTI-SERVICES				
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00		5 000,00	1 250,00
101	ADRESSAGE				

2152	Installations de voirie	1 000,00			
103	ÉTUDES				
2031	Frais d'études	6 000,00			
104	GARAGE COUR DE L'ÉCOLE				
21311	Hôtel de ville	4 500,00		4 500,00	1 125,00
105	SUBVENTION INFRA. EAU ET ASSAINISSEMENT				
2041512	Bâtiments et installations	53 000,00		53 000,00	13 250,00
106	PLUVIAL LAUPIES				
2315	Installation, matériel et outillage techniques	76 000,00		76 000,00	19 000,00
107	ÉQUIPEMENT INCENDIE				
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	1 500,00		1 500,00	375,00
20	ACQUISITION				
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00		20 000,00	5 000,00
21	VILLAGE DE CARACTERE				
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00		1 000,00	250,00
23	SENTIERS DE RANDONNEE				
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00		1 000,00	250,00
24	TERRAIN JEUX ENFANTS				
2188	Autres immobilisations corporelles	40 000,00		40 000,00	10 000,00
26	MATHURIN PIALOT				
2313	Constructions	50 000,00		50 000,00	12 500,00
27	RESTAURATION DES PONTS DE COMEIRAS				
2151	Réseaux de voirie	10 000,00		10 000,00	2 500,00
29	TRAVAUX DANS LES HAMEAUX				
2138	Autres constructions	23 000,00		23 000,00	5 750,00
36	AMENAGEMENT DE VOIRIES ET PLACES DU VILL				
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	1 000,00		1 000,00	250,00
37	ENFOUISSEMENT RESEAUX				
2151	Réseaux de voirie	25 000,00		25 000,00	6 250,00
38	HABILLAGE DES CONTAINERS				
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	20 000,00		20 000,00	5 000,00
42	BATIMENT PLACE NEUVE				
2313	Constructions	3 000,00		3 000,00	750,00
66	VOIRIE				
2151	Réseaux de voirie	124 634,00		124 634,00	31 158,50
74	GITE DES LAUPIETTES+PLACE				
2132	Immeubles de rapport	1 000,00		1 000,00	250,00
76	GITE DES LAUPIES				
2132	Immeubles de rapport	15 000,00		15 000,00	3 750,00
77	GITES DE LA ROUVIERE				
2132	Immeubles de rapport	15 000,00		15 000,00	3 750,00
78	ECLAIRAGE PUBLIC				
2138	Autres constructions	10 000,00		10 000,00	2 500,00
82	MAISON FAMILIALE				
2132	Immeubles de rapport	5 000,00		5 000,00	1 250,00
86	EGLISE				
21318	Autres bâtiments publics	1 000,00		1 000,00	250,00
88	SALLE COMMUNALE				
21318	Autres bâtiments publics	400 000,00		400 000,00	100 000,00
89	BAR DE DOURBIES				
2132	Immeubles de rapport	7 500,00		7 500,00	1 875,00

Envoyé en préfecture le 15/12/2023 250,00
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 6 000,00 1 500,00
ID : 030-213001050-20231209-DEL089_2023-DE



2188	Autres immobilisations corporelles	2 500,00			
92	CAMPING MUNICIPAL				
2138	Autres constructions	25 000,00			
99	REHABILITATION BAT MAIRIE				
21311	Constructions	13 000,00		13 000,00	3 250,00
		960 634,00	0,00	960 634,00	240 158,50

Envoyé en préfecture le 15/12/2023 625,00
 Reçu en préfecture le 15/12/2023
 Publié le
 ID : 030-213001050-20231209-DEL089_2023-DE



Mme le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2024, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2024.

Fait et délibéré en Mairie, le 09 décembre 2023

Mme le Maire
 Irène LEBEAU

